



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ



Rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Adopté le 16 avril 2025
Résolution n°25-04-100

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	1
RÉPARTITION DU FONDS DANS DIVERSES ACTIVITÉS.....	3
PRÉSENTATION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS	4
AIDE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE EN SOUTIEN AUX PROMOTEURS DE PROJETS STRUCTURANTS	4
PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS.....	4
MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU PDZA.....	5
SERVICE DU TRANSPORT ACTIF ET COLLECTIF.....	5
<i>Transport collectif.....</i>	<i>5</i>
<i>Piste cyclable</i>	<i>6</i>
CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	6
<i>Recharge des eaux souterraines.....</i>	<i>7</i>
CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	7
<i>Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.....</i>	<i>7</i>
COMMUNICATIONS.....	9
<i>Ressource en communication</i>	<i>9</i>
<i>Semaine mondiale de l'entrepreneuriat</i>	<i>9</i>
<i>Rapport d'activités.....</i>	<i>10</i>
GESTION DU FONDS	10
TABLE DE CONCERTATION	10
DIVERS PROJETS ET CONTRIBUTIONS	10
<i>Projet des bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif.....</i>	<i>10</i>
<i>Projet du Conseil des arts et des lettres du Québec.....</i>	<i>11</i>
<i>Inventaire en patrimoine bâti.....</i>	<i>11</i>
<i>Entente sectorielle - Forêt.....</i>	<i>11</i>
<i>Entente sectorielle - Bioalimentaire.....</i>	<i>11</i>
<i>Projet Carbone Scol'ERE.....</i>	<i>12</i>
<i>Service d'aide à la recherche de logement (SARL)</i>	<i>12</i>
<i>Entente sectorielle - L'ARTERRE</i>	<i>12</i>
<i>Planification stratégique.....</i>	<i>13</i>
<i>Escouade bleue</i>	<i>13</i>
SOMMES ENGAGÉES.....	14
CONCLUSION	14
INDEX DES SIGLES ET DES ACRONYMES	15
TABLEAU I.....	8
TABLEAU II.....	9

Mise en contexte

Le 31 mars 2020, le volet 2 de l'entente relative au FRR¹ a été signé entre la MRC de Rouville et le MAMH.

Dans cette entente, le MAMH s'est engagé à verser la somme de 984 541 \$ pour l'année 2024. À celle-ci, s'ajouteront les montants résiduels provenant des années précédentes, soit 1 230 848,64 \$.

Le montant résiduel sera transféré l'année suivante, dans la même enveloppe du FRR. Les sommes non dépensées en 2024 sont importantes, mais elles ont été engagées au budget 2025. D'ailleurs, elles sont identifiées dans ce rapport.

Ce volet vise à appuyer, en complémentarité à d'autres programmes gouvernementaux, dans leurs champs de compétence, tout effort de développement local et régional des MRC.

Conformément à l'entente de gestion conclue avec le gouvernement, les mesures auxquelles les MRC peuvent affecter les sommes reçues dans le cadre de ce volet peuvent notamment porter sur les objets suivants² :

- ↪ La réalisation de leurs mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement;
- ↪ Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- ↪ La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- ↪ La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique ou environnemental;
- ↪ L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement avec des ministères ou avec des organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires;
- ↪ Le soutien au développement rural.

¹ L'ensemble des sigles et des acronymes est détaillé à l'index disponible à la fin du présent rapport.

² Source : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-2-soutien-a-la-competence-de-developpement-local-et-regional>

La MRC assume donc la gestion de ce volet et elle lui appartient d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien, à son milieu. Ainsi, selon les priorités et les politiques de la MRC, voici ceux et celles qui peuvent être admissibles à une aide technique ou à une subvention de celle-ci :

- ↪ Les organismes municipaux (incluant la MRC);
- ↪ Les conseils de bande des communautés autochtones;
- ↪ Les coopératives;
- ↪ Les organismes à but non lucratif;
- ↪ Les entreprises privées ou d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier;
- ↪ Les personnes souhaitant démarrer une entreprise;
- ↪ Les organismes des réseaux de l'éducation;
- ↪ Les artistes professionnels ou des regroupements d'artistes professionnels, dans le cadre d'ententes sectorielles de développement avec le CALQ.

La MRC se doit de jouer un rôle de stimulateur et de catalyseur dans les projets structurants qui permettront de faire rayonner la région, de promouvoir ses attraits touristiques et d'attirer de la main-d'œuvre. Pour refléter cette réflexion, voici cinq grandes priorités d'intervention pour le volet 2 du FRR :

- A-** Contribuer au développement des secteurs touristiques, agrotouristiques et industriels, et ce, par l'accompagnement, par la promotion, par les services-conseils et par la mise en œuvre du SADR.
- B-** Contribuer, par le développement économique, commercial et social, à l'amélioration des services à la population et à l'attractivité de la MRC de Rouville, particulièrement pour la main-d'œuvre et pour les services aux entreprises.
- C-** Soutenir la mobilisation au sein des communautés et favoriser la concertation par le biais de la Politique de soutien aux projets structurants.
- D-** Positionner l'agriculture comme force et comme vecteur majeur de développement et d'innovation, notamment par la mise en œuvre et par la révision du PDZA ainsi que par le développement de projets d'avant-garde.
- E-** Favoriser le développement de projets structurants dans la MRC, selon les opportunités en matière de développement économique, local et social.

La MRC est placée au cœur de la nouvelle gouvernance municipale de proximité permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, les élus ont adopté :

- ✓ Les priorités d'intervention FRR pour 2024, par la résolution numéro 25-04-099 du conseil de la MRC de Rouville;
- ✓ La Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Rouville, par la résolution numéro 15-09-9769;
- ✓ La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (2015-2016), par la résolution numéro 15-09-9770 et modifiée par la résolution numéro 15-10-9798;
- ✓ La Politique d'investissement FLI-FLS, par la résolution numéro 23-09-231.

Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet : <https://mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/developpement-du-territoire/fonds-regions-et-ruralite/>.

Le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Répartition du Fonds dans diverses activités

Le montant de 984 541,00 \$ reçu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ainsi qu'une partie des sommes résiduelles ont permis de financer les activités suivantes :

✓ Aide technique et professionnelle en soutien aux promoteurs de projets structurants.....	45 177,00 \$
✓ Programme d'appui aux collectivités (PAC).....	113 708,30 \$
✓ Mise en œuvre du PDZA.....	68 045,56 \$
✓ Transports collectifs.....	171 956,00 \$
✓ Piste cyclable.....	100 000,00 \$
✓ Contribution au fonctionnement du développement économique	132 848,54 \$
✓ Communications.....	47 648,00 \$
✓ Contribution au fonctionnement du Service de l'aménagement du territoire....	304 286,24 \$
✓ Gestion du Fonds.....	15 000,00 \$
✓ Tables de concertation.....	20 450,00 \$
✓ Projets divers (PSPS, développement économique, matières résiduelles et aménagement).....	113 261,66 \$
	1 132 381,30 \$

Présentation sommaire des activités

Aide technique et professionnelle en soutien aux promoteurs de projets structurants

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, la MRC de Rouville a versé un montant de 45 177,00 \$ afin d'offrir une aide technique et professionnelle en soutien aux promoteurs de projets structurants de la MRC.

Durant cette période, la conseillère au développement local et social de la MRC de Rouville a poursuivi son travail pour la mise en œuvre de la PSPS. Ses efforts se sont concentrés davantage dans le suivi des projets en cours ainsi que dans son implication à de multiples comités sur le terrain tels que la Table GrandiOse, la Table de développement social, la Table jeunesse et plus récemment, par son implication au sein de la Table itinérance du Haut-Richelieu-Rouville afin d'aborder les enjeux d'itinérance en ruralité.

Cette dernière a également travaillé à la promotion de l'économie sociale auprès des organismes, et ce, en offrant un soutien technique aux entreprises d'économie sociale du territoire.

Programme d'appui aux collectivités

L'année 2024 a marqué la deuxième année de mise en œuvre du Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes issues de l'immigration 2022-2025. Cette année a été jalonnée par la réalisation de plusieurs initiatives d'envergure, notamment la Fête des rencontres interculturelles, une célébration familiale de la diversité interculturelle et du vivre-ensemble, la Soirée reconnaissance - Employeurs accueillants, qui a mobilisé plus d'une dizaine d'entreprises adoptant des pratiques exemplaires envers leurs employés immigrants, et le dévoilement de l'exposition photographique *Saisonniers*, mettant en lumière la contribution essentielle des travailleurs migrants du secteur agricole sur le territoire.

Par ailleurs, la MRC a pris part aux commémorations du Mois de l'histoire des Noirs et à la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI), tout en organisant plusieurs formations sur les enjeux interculturels à l'intention des acteurs du milieu, et ce, tout au long de l'année. Soulignant son engagement envers la cohésion sociale, la MRC a également adopté sa première Déclaration sur les relations interculturelles, affirmant ainsi la volonté du conseil des maires de promouvoir le vivre-ensemble sur l'ensemble du territoire.

Afin de soutenir le déploiement du plan d'action, la MRC a engagé la somme de 113 708,30 \$ dans les initiatives mentionnées ci-dessus. Cette somme couvre également une partie du salaire de la ressource dédiée à cette entente.

Mise en œuvre et révision du PDZA

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur le territoire et les activités agricoles d'une MRC. Il fait un état de la situation et il présente les possibilités de développement du territoire et des activités agricoles. Ce dernier est réalisé par la MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.

En 2014, la MRC a réalisé son premier PDZA et sa révision a été amorcée en 2021. Ce dernier est entré en vigueur au début de l'année 2023 et la mise en œuvre de son plan d'action est en cours depuis.

Les principaux enjeux qui ressortent du PDZA révisé sont :

- La concertation;
- La main-d'œuvre agricole;
- La protection de la zone et des activités agricoles;
- L'adaptation aux changements climatiques;
- L'agroenvironnement;
- L'accessibilité des terres pour la relève;
- Le soutien aux producteurs.

Afin de bien mener à terme ces enjeux, un montant total de 54 607,16 \$ a été attribué à ces activités.

Service du transport actif et collectif

Transport collectif

En 2024, le projet pilote de transport collectif à la demande Axel est passé de projet pilote à un service permanent offert aux citoyens du territoire de la MRC de Rouville. Dès le début de l'année 2024, l'organisation a entamé le processus légal et juridique pour la déclaration de compétence en transport. À cet effet, depuis le mois d'avril, le service est entièrement sous la responsabilité de la MRC. Lors de ce même mois, une nouvelle ressource a été embauchée à temps plein afin de faire la gestion technique quotidienne du projet.

Maintenant nommé *Service régional de transport collectif à la demande Axel*, celui-ci a effectué un nombre record de transports en 2024, avec un total de 4 902 déplacements. Ceci constitue une augmentation de près de 27 % comparativement à l'année 2023. Cette augmentation est le résultat d'un nouveau contrat de la MRC avec un nouveau fournisseur afin d'avoir un véhicule supplémentaire sur la route. Il a été grandement prouvé lors de l'année 2024 que le transport Axel est devenu un service incontournable pour plusieurs citoyens habitant sur le territoire.

Au total, un montant de 171 956,00 \$ a été investi en transport collectif en 2024, soit 96 956,00 \$ pour le poste de conseiller en transport actif et collectif et 75 000 \$ pour le fonctionnement du service de transport Axel.

Piste cyclable

C'est à l'automne 2023 qu'a débuté les travaux d'aménagement du Parc régional linéaire La Route des Champs, sur l'emprise ferroviaire abandonnée, et ce, dans les municipalités de Marieville et de Richelieu. Ce projet évalué à plus de 4,2 M\$ s'est terminé avec l'inauguration officielle le 10 juin 2024. Ce nouveau tronçon, d'une longueur de près de 8 km, a permis une saison estivale importante avec plus de 270 000 cyclistes qui ont sillonné le tracé de La Route des Champs, sur le territoire de la MRC.

Afin de diminuer l'impact fiscal du projet, un montant de 100 000 \$ du FRR a été attribué à celui-ci.

Contribution au fonctionnement du Service de l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est au cœur de la mission de la MRC, et ce, depuis sa création en 1982. Cette responsabilité exige d'élaborer, de maintenir en vigueur et de réviser périodiquement (selon les échéances prévues par la loi) un schéma d'aménagement pour l'ensemble du territoire de la MRC. Le Service d'aménagement du territoire oriente ainsi les municipalités dans leurs projets d'aménagement et d'urbanisme en offrant un soutien technique et en élaborant des outils de planification réglementaire.

Voici, ci-dessous, les principales activités du Service de l'aménagement :

- ↪ Participer à l'élaboration du contenu et à la mise en œuvre du schéma d'aménagement ainsi que de tout autre outil de planification comme le PRMHH, l'inventaire du patrimoine immobilier, etc.;
- ↪ Assister les municipalités de la MRC dans leurs projets de développement et de redéveloppement résidentiels, commerciaux, industriels ou agricoles;
- ↪ Analyser la conformité des règlements municipaux d'urbanisme et de plusieurs demandes adressées à la CPTAQ et ensuite, faire des recommandations au conseil de la MRC de Rouville;
- ↪ Assurer une concertation régionale au niveau technique (TPECS, CMM, AARQ, MAMH, MAPAQ, CMI, OBV Yamaska, COVABAR, CREM, AFM et MRC voisines);
- ↪ Effectuer des travaux de recherche, d'analyse et de rédaction liés à divers dossiers d'aménagement;
- ↪ Mettre à jour la base de données géomatiques, de tout portail de diffusion et effectuer la production cartographique pour les projets liés à l'aménagement du territoire, et aux autres services de la MRC.

Ces travaux ont été réalisés par la directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable ainsi que par les conseillers en aménagement.

Recharge des eaux souterraines

La MRC contribue également au projet d'évaluation et d'adaptation de la recharge des eaux souterraines pour une meilleure résilience des ressources en eau de la Montérégie. Ce projet, mis sur pied en collaboration avec l'UQAM, les MRC, les OBV de la Montérégie et l'Université Laval a pour objectif :

- De développer des outils de planification régionale pour la protection durable des zones de recharge des eaux souterraines et de la ressource;
- D'informer et de sensibiliser la population afin d'améliorer leurs pratiques pour protéger les zones de recharge des eaux souterraines.

Plusieurs actions, effectuées et pilotées par le COBAVER-VS et en partie financées par la MRC, doivent être entreprises dans le cadre de ce projet afin d'en assurer la réussite. Un montant total de 1 449,91 \$ a été attribué à ces activités.

Un montant total de 304 286,24 \$ a été alloué pour l'ensemble des activités du Service de l'aménagement.

Contribution au fonctionnement du développement économique

Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

Depuis plusieurs années, la MRC de Rouville et ses municipalités travaillent à se doter de stratégies de développement économique, de programmes d'attraction, de nouveaux mandats et d'investissements venant de projets et d'entreprises de qualité. Poursuivant sa route vers le titre de véritable zone agricole et agroalimentaire en Montérégie, la MRC de Rouville a travaillé, en 2024, au développement de ses créneaux d'excellence, soit l'agriculture, l'agroalimentaire et la transformation alimentaire.

Toujours en quête de servir son milieu, le Service de développement local et régional de la MRC de Rouville s'est donné comme mandat, au cours de cette dernière année, de stimuler la croissance économique de son territoire, d'élaborer des stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat et de concerter les intervenants dans les secteurs suivants : industriel, commercial, agricole, rural et économie sociale. La tenue de tables des partenaires et les interventions sur le terrain auprès des entreprises ont contribué à la vitalité du territoire pour ainsi stimuler l'économie locale. Qui plus est, celles-ci ont assurément servi à tisser des liens avec le milieu.

La contribution du FRR au fonctionnement du développement économique dans la MRC pour l'année 2024 a été de 132 848,54 \$. De ce montant, la somme de 5 172,56 \$ reçue pour l'année 2024 a permis de financer l'activité avec Montérégie Économique et La Ruche.

Au cours de cette période, les principaux services offerts par le développement économique furent les suivants :

- ↗ Accompagnement technique et financier;
- ↗ Référencement à des ressources spécialisées et suivis des entreprises;
- ↗ Mentorat d'affaires;
- ↗ Support à l'implantation et à la relocalisation;
- ↗ Collaboration et implication à des projets structurants pour la région;
- ↗ Réseautage et maillage;
- ↗ Soutien au développement bioalimentaire;
- ↗ Soutien à la relève agricole.

TABLEAU I

Bilan des services rendus par le personnel du développement économique³

Services	Nombre d'interventions 2024
Consultation, référencement et partenariat	98
Plan d'affaires et évaluation du potentiel	18
Démarrage, accompagnement et suivis	24
Formation aux entrepreneurs	0
Financement et recherche	27
Autres services techniques (acquisition d'entreprise, implantation et relocalisation, support à l'innovation, montage et analyse des états financiers)	32
Total	199

³ Une entreprise ou un promoteur ne peut pas être calculé qu'une seule fois dans chaque section.

TABLEAU II

Bilan sommaire des fonds locaux 2024

Type	Nombre de dossiers acceptés	Aide financière acceptée	Total des investissements
FLI/FLS	1	61 000 \$	936 000 \$
PAUPME	S. O.	S. O.	S. O.
AERAM	S. O.	S. O.	S. O.
STA	S. O.	S. O.	S. O.
Fonds de démarrage d'entreprises	3	2 580 \$	10 000 \$
Total	4	63 580 \$	946 000 \$

Communications

Ressource en communication

Le poste occupé par une deuxième ressource aux communications permet actuellement de venir répondre à différents besoins de l'organisation. Plus particulièrement en ce qui a trait à la création de contenus, à la rédaction, à l'événementiel et à la gestion des médias sociaux, et ce, pour les différents Services (aménagement, environnement, cours d'eau, administration et développement local et régional). Cette ressource contribue également à concevoir et à réaliser du matériel de communication et de la publicité. De plus, elle travaille aussi à la promotion afin de soutenir les efforts communicationnels de la MRC de même que l'ensemble de ses services, en fonction des enjeux stratégiques identifiés.

Un montant de 40 848,00 \$ a été attribué pour le maintien de cette ressource.

Semaine mondiale de l'entrepreneuriat

La Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (SME) est la plus importante célébration de l'entrepreneuriat au monde. Elle a pour vocation d'inciter le plus grand nombre de personnes à exploiter leur esprit d'initiative et d'innovation, et ce, au moyen d'activités locales, nationales et internationales. La MRC de Rouville se joint à ce grand mouvement afin de mettre en valeur son développement local et régional et ainsi, faire rayonner les entrepreneurs du territoire. Elle déploie, tout au long de la SME, diverses activités à vocation entrepreneuriale.

Voici les activités réalisées dans le cadre de la SME 2024 (18 au 22 novembre) :

- ↪ Mise en lumière des fonds disponibles à la MRC afin de soutenir les entrepreneurs;
- ↪ Capsule vidéo pour démystifier le rôle d'une conseillère aux entreprises;
- ↪ Webinaire sur l'intelligence artificielle;
- ↪ Valoriser l'entrepreneuriat chez les jeunes avec une visite de Guillaume Lafrance, directeur de projets chez Elnova ltée, aux écoles secondaires Paul-Germain-Ostiguy et Monseigneur-Euclide-Théberge;
- ↪ Annonce du nouveau partenariat avec Réseau Mentorat.

La somme de 3 000 \$ a été engagée pour la réalisation de ces activités.

Rapport d'activités

Chaque année, le Service des communications de la MRC de Rouville élabore un document présentant les réalisations de l'année précédente, et ce, pour chacun des Services. Le rapport a été conçu à l'interne et il a été envoyé aux huit (8) municipalités du territoire de la MRC afin d'en faire la promotion dans leur infolettre ou dans leur bulletin municipal.

Un montant de 3 800 \$ a été engagé pour mener à bien ce projet.

Gestion du Fonds

L'entente relative au FRR permet au gestionnaire du Fonds, c'est-à-dire la MRC, d'attribuer des sommes provenant de cette enveloppe à des fins de gestion administrative.

Un montant total de 15 000 \$ a été attribué à cette activité.

Table de concertation

Un montant de 20 450 \$ a été attribué pour les dépenses entourant la Table de concertation des préfets de la Montérégie. Cette somme correspond à la cotisation annuelle de 15 450 \$ et à une contribution de 5 000 \$ à l'Entente sectorielle de concertation régionale, dans la région administrative de la Montérégie.

Divers projets et contributions

Projet des bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif

Un montant de 10 000 \$ a été utilisé à même le FRR afin de soutenir l'Entente sectorielle sur le développement des projets mobilisateurs en économie sociale.

Ce partenariat entre le MAMH, les MRC (ou leur organisme de développement économique) de la Montérégie, les trois pôles d'économie sociale et le développement économique de l'agglomération de Longueuil a pour objet de définir les modalités de participation des parties pour le développement de projets mobilisateurs en économie sociale, et ce, par le biais du programme de bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif.

Projet du Conseil des arts et des lettres du Québec

Dans le cadre de l'Entente sectorielle avec le CALQ, un montant total de 5 000 \$ du FRR a été utilisé afin de financer une partie de la bourse remise pour le volet 1 de l'Entente, soit le soutien aux artistes et aux écrivains. L'initiative permet, entre autres, de soutenir les projets créatifs favorisant des liens entre les arts et la collectivité.

Inventaire en patrimoine bâti

Avec les modifications de la *Loi sur le patrimoine culturel*, la MRC doit adopter un inventaire des immeubles sur son territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présente une valeur patrimoniale. Elle peut également y inclure des immeubles dont la construction est plus récente. En plus d'alimenter les connaissances sur le patrimoine immobilier, cet inventaire a des effets juridiques en matière de contrôle des démolitions et des obligations d'entretien. Un préinventaire de plus de 1 000 bâtiments a été réalisé en 2021 et en 2022 afin de valider leur présence et d'évaluer le potentiel de chacun. Les travaux se sont poursuivis en 2023 avec la réalisation d'une bibliographie, recensant donc la documentation pertinente sur l'histoire et sur l'architecture de la MRC, avec le portrait historique de chacune des municipalités et avec la liste des immeubles sélectionnés pour l'inventaire finale.

Un montant total de 12 500,86 \$ a été attribué à ce projet.

Entente sectorielle - Forêt

En novembre 2022, le conseil de la MRC a autorisé sa participation à l'Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022-2026 et ce dernier a désigné l'Agence forestière de la Montérégie comme organisme mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente.

Un montant de 4 800,00 \$ provenant du FRR a été versé à l'Agence forestière de la Montérégie pour l'année 2024-2025 de l'entente.

Entente sectorielle - Bioalimentaire

En mars 2022, le conseil de la MRC a autorisé sa participation à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire 2021-2025, entente pour laquelle la MRC est désignée comme mandataire. Au 1^{er} avril 2024, le mandat de l'entente a été transféré à Expansion PME.

Un montant de 9 231,00 \$ provenant du FRR a été versé à Expansion PME pour l'année 2024-2025.

Projet Carbone Scol'ERE

Le projet Carbone Scol'ERE propose un programme éducatif qui permet aux classes de 4^e, de 5^e et de 6^e année du primaire de recevoir huit ateliers (deux heures de contenu sont prévues par atelier) portant sur les changements climatiques et sur les gaz à effet de serre. L'objectif est de sensibiliser les jeunes afin qu'ils comprennent l'impact de leur choix de consommation. Des pistes de solutions responsables et positives sont suggérées, telles que la saine gestion des matières résiduelles, l'économie d'énergie, les choix de transport, etc. De plus, le programme propose aux jeunes de mobiliser leur entourage avec des défis familiaux écoresponsables. Ces ateliers sont également adaptés en fonction de la réalité du territoire et des grandes orientations environnementales que la MRC voudrait partager (ex. : les écocentres, les matières organiques traitées par biométhanisation, etc.).

Un montant total de 10 000 \$ a été attribué à cette activité.

Service d'aide à la recherche de logement (SARL)

En 2024, la MRC a une fois de plus contribué au déploiement du Service d'aide à la recherche de logement pour l'ensemble des citoyens de la MRC de Rouville. Ce partenariat avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), avec l'Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) et avec les MRC de son territoire permet de rendre disponible un service d'accompagnement et de soutien dans la recherche de logement.

Un montant de 2 124,76 \$ a été attribué à ce projet.

Entente sectorielle - L'ARTERRE

L'ARTERRE est un service de maillage qui priorise l'accompagnement et le jumelage entre les propriétaires agricoles et la relève. Cette initiative vient faciliter l'accès des aspirants-agriculteurs au monde agricole. La MRC de Rouville s'est engagée à faire la promotion du service auprès des citoyens de la MRC pour aider au manque de relève des agriculteurs et pour poursuivre sa participation au projet L'ARTERRE.

L'entente sectorielle avec l'organisme, pour la participation au projet, représente un montant de 47 972,00 \$.

Planification stratégique

Au courant de l'année, la MRC de Rouville a réalisé un exercice de planification stratégique afin de déterminer les orientations, les priorités, les objectifs, les stratégies et les moyens que la MRC pourra prendre afin de réaliser sa mission et sa vision dans les prochaines années.

Le mandat d'accompagnement de cette planification stratégique a été octroyé à la firme Vignola Stratégies et un montant de 7 600 \$ a été réservé, de l'enveloppe du FRR, pour sa réalisation.

Le plan stratégique pour la période 2024-2026 a été adopté en juin 2024 et il est disponible sur le site Internet de la MRC <https://mrcrouville.qc.ca/votre-organisation-municipale/plan-strategique/>.

Les quatre (4) orientations établies pour le plan stratégique 2024-2026 sont les suivantes :

1. Développement territorial et économique;
2. Développement durable et environnement;
3. Occupation territoriale, infrastructures et services régionaux;
4. Leadership organisationnel.

Escouade bleue

L'escouade bleue est la nouvelle mouture d'un projet de caractérisation des bandes riveraines ayant eu lieu en 2021 et en 2022 sur notre territoire. La MRC de Rouville a procédé à l'embauche de deux agentes aux bandes riveraines afin de composer l'équipe de l'escouade bleue. Cette équipe était sous la supervision du responsable des cours d'eau de la MRC de Rouville. Le mandat de celle-ci était de poursuivre la caractérisation de la conformité réglementaire et de l'indice de qualité des bandes riveraines des cours d'eau de la MRC. L'escouade bleue a sillonné un total de 55 km de cours d'eau, menant à la caractérisation de près de 110 km de bandes riveraines lors de l'été 2024. Un rapport a été produit et transmis à l'ensemble de nos municipalités locales. Le financement du FRR, d'un montant de 16 533,90 \$, a principalement été utilisé pour couvrir le salaire des deux agentes, pour une durée de 12 semaines, mais également, pour leurs équipements et pour leurs frais de transport.

Sommes engagées

La MRC a engagé, lors de l'adoption du budget 2025 (27 novembre 2024), les montants suivants :

✓ Concertation régionale.....	20 759 \$
✓ Gestion financière.....	15 000 \$
✓ Communications.....	92 321 \$
✓ Cours d'eau.....	20 000 \$
✓ Aménagement du territoire.....	450 711 \$
✓ Développement économique.....	237 234 \$
✓ Projets structurants.....	132 516 \$
✓ Projets immigration.....	116 295 \$
✓ PDZA.....	78 245 \$
✓ Parc régional linéaire.....	57 323 \$
✓ Projet Signature innovation.....	64 419 \$
✓ Transport.....	189 854 \$

Total des sommes engagées avant le 31 décembre 2024 : 1 484 677 \$

Conclusion

Le FRR a, encore une fois cette année, permis à la MRC de Rouville de poursuivre ses orientations en matière de développement local et régional et en aménagement, et ce, en soutenant des projets structurants qui répondent aux besoins de la population du territoire.

Les élus ont à cœur le dynamisme de la région et ils souhaitent continuer d'être à l'écoute des besoins en posant des actions concrètes, et ce, grâce à l'appui du Fonds.

Nous sommes fiers de nos réalisations collectives et la participation de la population au développement de notre collectivité est un apport inestimable.



Sébastien L'Heureux
Directeur général et greffier-trésorier
Le 17 avril 2025

Index des sigles et des acronymes

AARQ	Association des aménagistes régionaux du Québec
AERAM	Aide aux entreprises en régions en alerte maximale
AFM	Agence forestière de la Montérégie
BIEC	Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CMI	Commission mixte internationale
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
COVABAR	Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu
COBAVER-VS	Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CREM	Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
FLI	Fonds local d'investissement
FLS	Fonds local de solidarité
FRR	Fonds régions et ruralité
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
OBV Montérégie	Organismes de bassins versants de la Montérégie
OBV Yamaska	Organisme du bassin versant de la Yamaska
PAC	Programme d'appui aux collectivités
PAUPME	Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PECEM	Pôle d'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie
PSPS	Politique de soutien aux projets structurants
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
STA	Mesure de Soutien au travail autonome
TPECS	Table des préfets et élus de la Couronne-Sud
UQAM	Université du Québec à Montréal